



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les dépôts sauvages d'ordures

Question écrite n° 23199

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures et de déchets. Il lui rappelle que ces dépôts sauvages, qui sont en augmentation, sont effectués aussi bien par des particuliers que des entreprises et que les maires rencontrent bien des difficultés pour endiguer ce phénomène en raison d'une législation pas assez dissuasive. En effet, si selon la loi, de telles infractions sont passibles d'une amende de 5e classe, ces actions sont rarement suivies par des effets concrets. De plus, toutes les communes ne disposent pas des moyens financiers pour compenser les coûts engendrés par ces dépôts ni pour mettre en place des politiques dissuasives (vidéosurveillance, policiers municipaux, etc). Ces dépôts étant une menace pour l'environnement, il lui demande quelles actions ou mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23199

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8420

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)